

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 23

**Objet : Schéma de
développement de la lecture
publique et mise en place d'un
réseau de lecture publique sur le
territoire de Provence Alpes
Agglomération**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la compétence « Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », Provence Alpes Agglomération assure la gestion des Médiathèque François Mitterrand, Médiathèque Louis-Joseph et leur réseau.

PAA a fait réaliser en 2018 un diagnostic de la situation de la lecture publique sur son territoire, suivi de propositions pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques (Schéma de développement de la lecture publique).

Le diagnostic de la situation de la lecture publique

La lecture publique est actuellement fortement présente sur le territoire :

- 19 communes sur 46 ont une bibliothèque ou une médiathèque (représentant 60 % du territoire, et 90 % de la population) ; 27 n'ont donc pas d'équipement de lecture publique
- la densité des bibliothèques est particulièrement faible au nord du territoire PAA
- 10,8 % de la population de l'agglomération est inscrite dans une bibliothèque
- Digne-les-Bains a un taux d'inscription supérieur à 30%, 4 autres bibliothèques ont un taux d'inscription compris entre 18 et 25 %
- les bibliothèques de PAA disposent de 283 471 documents dont 83 % de documents imprimés, 4,5 % de DVD et 12,5 % de CD audio
- les animations et actions culturelles sont nombreuses, la bibliothèque étant parfois le seul équipement culturel de la commune
- le travail en direction des scolaires et les accueils de classes sont importants.

Il existe actuellement 2 réseaux de lecture publique sur le territoire :

- Le réseau de l'ex-CCMD
 - 4 médiathèques intercommunales : Château-Arnoux Saint-Auban, Volonne, les Mées et Peyruis (la bibliothèque de Malijai étant associative est hors du réseau).
 - Un seul budget de fonctionnement/ investissement/personnel.
 - Un site internet, un catalogue commun, une carte commune avec une tarification unique et des horaires harmonisés, une circulation des documents.
- Le réseau de l'ex-CCABV
 - 6 médiathèques intercommunales : la médiathèque François Mitterrand de Digne-les-Bains tête de réseau, de Mézel, Estoublon, Champsercier, Saint-Jurs et Moustiers Sainte-Marie, dont 3 avec gestion déléguée à une association (Mézel, Estoublon et Moustiers Sainte-Marie).
 - Un site internet, un catalogue commun, une circulation des documents, une carte commune avec des tarifications et horaires d'ouverture différents.

Ces 2 réseaux ont mis en place leurs propres services à la population et utilisent des outils techniques différents (un libre et un propriétaire) : 2 logiciels de gestion de bibliothèque, 2 portails.

Le diagnostic a permis également d'identifier des « bassins de lecture publique » : celui de l'ex-CCMD, celui de l'ex-CCABV et un bassin au nord du territoire, autour de Seyne-les-Alpes.

Le Schéma de développement de la lecture publique

L'objectif est de développer la lecture publique sur le territoire en mettant en place un réseau unique des bibliothèques et des médiathèques, permettant une égalité d'accès de tous à la lecture publique sur le territoire.

La mise en réseau permet la mise en place, à l'échelle de l'agglomération, de nouveaux services à la population : catalogue unique des collections, tarifs d'abonnement unifiés, carte unique d'emprunt dans toutes les bibliothèques et médiathèques, circulation des documents entre les bibliothèques, mise en œuvre d'un portail de services, accès à des ressources numériques...

Ce réseau unique d'agglomération comprendra trois sous-réseaux « techniques » correspondant aux 3 « bassins de lecture publique », dont toutes les bibliothèques et médiathèques du territoire ont vocation à entrer dans le réseau de lecture publique de l'agglomération :

- Soient à terme 19 bibliothèques :

- Mézel, Saint-Jurs, Estoublon, Moustiers Sainte-Marie, Champtercier, Mallemoisson, Le Chaffaut Saint-Jurson, Thoard, le Brusquet, La Robine sur Galabre, Prads Haute Bléone, Le Vernet, et qui auront pour tête de réseau la médiathèque de Digne-les-Bains.
- Volonne, Peyruis, Malijai et qui aura pour tête de réseau les médiathèques de Château-Arnoux, Saint-Auban /Les Mées.
- Un réseau sera à constituer autour de Seyne-les-Alpes, dont la seule bibliothèque n'est pas dans le réseau de la lecture publique, mais dans le réseau associatif des bibliothèques pour tous.

La constitution du réseau de lecture publique de PAA se matérialisera ainsi qu'il suit :

Trois bibliothèques resteront intercommunales : Digne-les-Bains, Château-Arnoux Saint-Auban/Les Mées. Les autres bibliothèques seront municipales (ce qui suppose un « dé-transfert » des bibliothèques ou médiathèques de Volonne, Peyruis, Mézel, Estoublon, Champtercier).

Des outils communs devront être mis en œuvre (logiciel de gestion de bibliothèque, portail...).

Une convention entre PAA et les communes fixera le rôle de PAA et celui des communes (avec des obligations en termes d'heures d'ouverture, de dépense d'acquisitions par habitant, de tarifs d'abonnement...).

Une convention entre PAA et le Département précisera les collaborations entre le réseau de l'agglomération et la Médiathèque Départementale (prêt de documents, conseil, formation...).

Une tarification harmonisée pour les médiathèques intercommunales et les bibliothèques de réseau devra être mise en place, permettant d'emprunter dans tout le réseau grâce à une carte unique.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver la mise en place du réseau unique d'agglomération et du Schéma de développement de la lecture publique

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-23_28052019